

DÉLIBÉRATION N°2021-42

PROJET D'IMPLANTATION D'UN BATIMENT D'ARCHIVES SUR LE SITE DE BOUC-BEL-AIR

Le jeudi 16 septembre 2021 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Sophie JOISSAINS – Alexandra MASSON - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Sophie JOISSAINS

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Michaël DIAN

Bénédicte LEFEUVRE a donné sa procuration à Michel BISSIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2021-05 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 février 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,

VU la délibération n°2021-21 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 avril 2021 adoptant le Budget supplémentaire 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'Arsud de ce jour adoptant la Décision modificative 2021,

Considérant :

- Qu'Arsud est propriétaire du terrain sur lequel est installé son siège au Carrefour de la Malle, 13320 Bouc-Bel-Air,
- Que les archives de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont actuellement situées à Marseille dans des locaux à la location et un projet de délocalisation est à l'étude depuis plusieurs années,

- Que la Région Sud s'est orientée sur la piste Arsud dont le site pourrait accueillir la construction d'un nouveau bâtiment,
- Que l'implantation des archives de la Région sur le site d'Arsud à Bouc-Bel-Air offrirait de nombreux avantages : localisation, rapprochement des archives d'un équipement à vocation culturelle, croisement des équipes,
- Qu'Arsud a été approchée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et que des réunions ont déjà eu lieu à ce sujet,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De permettre à Arsud d'accompagner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'étude de faisabilité du projet d'implantation d'un bâtiment d'archives sur le site de Bouc-Bel-Air,
- Pour ce faire, de mettre à disposition les documents et les équipes d'Arsud nécessaires à la bonne information de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le cas échéant, sous réserve d'un vote de budget supplémentaire, de prendre en charge l'organisation de réunions, de restitutions, de présentation publique, d'inauguration sur le site d'Arsud, y compris la prise en charge d'intervenants et de restauration,
- Le cas échéant, de prendre en charge toute étude technique (flux, circulation sur site, études de sol, étude d'implantation ...) nécessaire à l'avancée du projet, sous réserve d'un vote de budget supplémentaire,
- Le cas échéant, de prendre en charge toute réalisation de travaux préliminaires (désamiantage, préparation, viabilisation ...), sous réserve d'un vote de budget supplémentaire,
- Le cas échéant, de prendre en charge tout type de travaux, sous réserve d'un vote de budget supplémentaire,
- De prendre en charge tous les frais nécessaires à la réalisation des points précédents, y compris les moyens humains par le biais d'embauches (contrat de travail) ou de prestations,
- De lui permettre de signer tout marché public ou convention nécessaire à la réalisation des travaux ainsi qu'à la mise à disposition, gracieuse ou non, d'une parcelle de terrain dans le cadre de ce projet.

Le Président rappelle que les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2021.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 septembre 2021

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

